

**Réflexions sur les propos de la socialiste et conseillère nationale Maria Roth-Bernasconi « L'invitée » de la Tribune de Genève du 25 février 2011.**

**Pères : sous les pavés, le dialogue ?**

Madame Bernasconi ne doit pas bien connaître les conditions de vie des pères divorcés.

Elle affirme que 10,3 % des femmes vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

***Inexact. Les statistiques révèlent peu la réalité.***

Les Institutions ne veillent-elles pas à ce que les femmes et leur/s enfant/s ne manquent pas de nourriture, de vêtements, tout en offrant diverses autres rallonges pécuniaires ?

Selon Mme Bernasconi, 5,3% des pères vivraient en dessous du minimum vital. Cela paraît invraisemblable, car il est habituel que les mères gardent leur logis et que les pères soient contraints à s'en trouver un autre. Leur situation est donc péjorée, et avec la pénurie de logements que l'on sait, vive la galère !

Il arrive aussi, que des mères qui exercent pourtant un métier lucratif, obtiennent une pension alimentaire pour elle-même. L'inverse, n'y pensons pas. Sauf, s'il s'agit d'un père ayant la garde et dont la mère travaille avec un revenu suffisant.

Le congé paternité peut être une bonne chose, en soi. Mais quelle entreprise peut, sans dommage pour son bon fonctionnement, se priver d'un employé pendant plusieurs mois ? Je ne crois pas non plus, que le congé paternité créerait des liens plus forts avec un nouveau-né. Il soulagerait tout au plus, la maman.

Quant à dire que ce serait aux associations de défense des pères à s'engager pour cette cause, elles en font plus que nos politiques, avec les moyens du bord, et n'ont pour résultat que de se heurter à des murs d'indifférence, que ce soit à Genève, ou dans d'autres villes de ce pays. Rappelez-vous, par exemple, les "Pères Noël vêtus de bleu" en décembre 2010 qui sillonnèrent des villes suisses. Et les médias, n'ont-ils pas exprimé les revendications légitimes des pères ? (dernier en date : l'Hebdo du 17 février 2011)

Alors, Madame Bernasconi, puisque vous affirmez "*Nous sommes résolument pour la coresponsabilité. Donc d'accord pour l'autorité parentale conjointe*". A vous de convaincre Madame Sommaruga, qu'elle a fait reculer la cause des pères, négligeant du même coup, le bien supérieur de l'enfant.

Leïla Elisabeth Pellissier

PS. Coordonnées du site envoyées à Mme Roth-Bernasconi